



Relevé de conclusions
Conseil Communautaire

Objet de la réunion :
Conseil Communautaire du 10/03/2020

Date : 10 mars 2020 - 18h
Communauté de Communes de la Lomagne
Tarn et Garonnaise

Organisateur :
**Communauté de Communes de la Lomagne
Tarn et Garonnaise**

Francis GARRIGUES, Président

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS, Jacques BIASOTTO, Jean-Luc DEPRINCE, Lucie DISBEAUX, , Christian MAILFERT, Alain CARRERE, Jean-Claude BONNEFOI, Alain BERGAMASCO, Maurice SEIGNERON, Sandrine AUDU-BENALI, Stéphane MARROU, Jean-Luc ISSANCHOU, Philippe DEL MARCO, Gérard FAURE, Francis SEGAUD, Francis DUILHE, Gérard LATAPIE, Odé GUIRBAL, Jean-Louis DUPONT, Philippe TONIN, Dominique DEL MARCO, Bernard DIANA, Michel BAQUE, Claude TRIFFAULT, Ghislain DANGAS, Francis GARRIGUES, Yves MEILHAN, Marie-Rose FALGAYRAS, Brigitte HYGONENG, Christian CONSTANTIN, Jean-Michel LEFREBVRE, Claude BUSSO, André AUZERIC, Jean-Claude FERRADOU, Bernard SALOMON, Climène BRINGAY, Michel DELBREIL Raymond COUDERC.

Etaient absents, ou excusés ou non représentés :

Alain GAUSSENS, Geneviève MELLAC, Céline FRESQUET, Danielle CAPELLE, Jacqueline TONIN, Salvador LOPEZ, Claude RENARD, Jean-Marc NICOLAS, René THAU, Karine RIEGES, Patrick PRADINES, Pascal GUERIN, Julien-Pierre LAPORTE, Geneviève DUILHE, René GIAVARINI.

Ont donné procuration :

Nicole JOUGLAR à Jean-Claude BONNEFOI,
Marie-Christine CARETTE à Francis GARRIGUES,

Participaient également :

Laetitia BAYROU, DGS. Patrice CASTEBRUNET, Directeur des services Techniques.
Sandrine CHAMPIE, Développeur Territorial. Diane AOUEILLE, Animatrice économique. Isabelle PRETE, Ressources Humaines. Sylvie BOUTEVIN, Comptabilité-Marché Public. Carine CALISSI, secrétariat.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance 10 février 2020.
Nomination du secrétaire de séance : Odé GUIRBAL.

- 1/ Approbation des Comptes Administratifs 2019 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, du SPANC et de l'OTI
- 2/ Approbation des comptes de gestion 2019 de la communauté de communes, du SPANC et de l'OTI
- 3/ Affectation des résultats 2019
- 4/ GEMAPI : Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2020
- 5/ Vote du Budget Primitif 2020 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
- 6/ Vote du Budget Primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020
- 7/ Vote du Budget Primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal 2020
- 8/ Demande de subvention 2020 auprès du Conseil départemental pour le Programme de Travaux investissement Voirie et ouvrages d'art
- 9/ Demande de subventions 2020 auprès du Conseil Départemental pour l'école de musique communautaire
- 10/ Cession de l'ancienne Maison de retraite de Larrazet à l'association EMMAÛS
- 11/ Pôle petite enfance – acquisition parcelle appartenant à la commune de Beaumont de Lomagne
- 12/ Plan d'Aide au Commerce Territorial (PACTe) : validation de 4 aides - C.MANET, S.OUSTRIC, C.LECUYER,

S.DUCASSE

13/ Territoire d'industrie : validation du contrat et autorisation du Président à signer

14/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain communal à la Communauté de Communes pour stocker des matériaux relatifs à l'entretien de la voirie

15/ Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage

16/ Questions diverses

18h00 : ouverture de séance par Monsieur le Président.

Le compte-rendu de la séance du 10/02/2020 est approuvé.

Odé GUIRBAL est nommé secrétaire de séance.

1/ Vote des Comptes administratifs 2019

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire :

APPROUVENT à l'unanimité les Comptes administratifs 2019 de la CCLTG, de l'OTI, et du SPANC.

Monsieur le Président demande de noter l'arrivée à 18h13 d'un délégué :

- Monsieur Ghislain DANGAS.

2/ Vote compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Monsieur le Président demande de noter l'arrivée à 18h16 d'une déléguée :

- Madame Brigitte HYGONENQ.

3/ Vote Affectations de résultat 2019

❖ Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	123 658,45 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	1 067 486,05 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 191 144,50 €
- un déficit d'investissement de :	- 653 982,02 €
- un solde de reste à réaliser de :	44 153,31 €
Soit un besoin de financement de	-609 828,71 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019 REPORTE (001)	- 653 982,02 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	609 828,71 €
- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 REPORTE : EXCEDENT (002)	581 315,79 €

❖ OTI :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	6 942,41 €
- un excédent reporté de :	21 277,25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	28 219,66 €
- un excédent d'investissement de :	2 781,86 €
- un solde de reste à réaliser de :	- 10 500,00 €
Soit un besoin de financement de :	- 7 718,14 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019 REPORTE (001)	2 781,86 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	7 718,14 €
- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 REPORTE : EXCEDENT (002)	20 501,52 €

❖ SPANC :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 16 452,25 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	161 008,39 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	144 556,14 €
- un excédent d'investissement de :	15 900 €
- un solde de reste à réaliser de :	- 47 877,82 €
- Soit un besoin de financement de :	- 31 977,82 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019 REPORTE (001)	15 900 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	31 977,82 €
- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 REPORTE : EXCEDENT (002)	112 578,32 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- APPROUVE à l'unanimité les affectations de résultat 2019

Monsieur le Président demande de noter l'arrivée à 18h32 d'un délégué :

- Monsieur Philippe TONIN.

4/ Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE à l'unanimité la fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI

5/ Vote du budget primitif 2020 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Présentation Fiscalité communautaire 2020

Dans l'attente des informations fiscales transmises annuellement par l'Etat, le Président propose d'inscrire au budget primitif 2020 un produit fiscal attendu identique à celui de 2019, soit 1 619 087 €.

L'équipe communautaire nouvellement élue devra voter les taux de fiscalité avant le 30 avril 2020 (une fois les bases d'imposition connues) et adopter en parallèle une décision modificative pour inscrire le montant exact du produit fiscal attendu au budget 2020.

A ce jour, il n'est pas proposé de hausse des taux en 2020 pour la CCLTG (CFE, TFB, TFNB).

Il est à noter qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, le taux de taxe d'habitation ne fera plus l'objet d'un vote à compter 2020 (taux figé au taux de 2019).

La Communauté de Communes continuera à percevoir en 2020 les ressources liées à la taxe d'habitation. A compter de 2021, le montant de la compensation de l'Etat aux EPCI, pour la suppression de la taxe d'habitation, se fera sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Participations et contributions 2020

MISSION LOCALE 523	4 680 €
ASSO PORTAGE REPAS EHPAD 61	16 000 €
ASSO LACHAPELLE F95	5 000 €
VIS TA LOMAGNE F 94	6 000 €
PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS 2020	
TOURISME F 94	33 222 €
ADEFPAT 020	300 €
OPAH 72	60 000 €
AIDES COMMERCANTS	8 400 €
AIDES ENTREPRISES	20 000 €
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT NUMERIQUE	13 020 €
SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE (PETR)	14 972 €
SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES	1 050 000 €
SYNDICAT SYGRAL (GEMAPI)	42 420 €
SAGE Neste et Rivière de Gascogne	76 €

Le Président explique que la participation de la CCLTG au Syndicat mixte des ordures ménagères (SMEEOM) augmente d'environ 60 000€ en 2020. Cette hausse est due à une forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

BUDGET PRIMITIF 2020 CCLTG

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
		BP 2019 (prévu)		BP 2020			BP 2019 (prévu)		BP 2020
011	Charges à caractère général (eau, edf, carburant, fournitures voirie, autres fournitures, ...) <i>En 2019 : Etude préopérationnelle OPAH : 40 000 € (art. 617)</i>	845 350		873 400	70	Produits des services (dont 80 000€ versement BA OTI salaires, recette musique, brigade verte, photovoltaïque hôtel entreprises)	164 200		171 000
	<i>art. 615232 réserve</i>	119 186		76 631	73	Impôts et taxes	3 757 660		3 758 192
	Total 011	964 536		950 032	74	Dotations et participation	719 808		709 521
012	Charges de personnel	1 234 700		1 236 010	75	Autres produits de gestion courante (loyers MSP, Hôtel entreprise)	30 924		64 383
014	Atténuation de produits (AC, FNGIR, DSC, reversement paris hippiques, ...)	1 003 510		923 510	77	Produits exceptionnels	1 771		2 000
65	Autres charges de gestion courantes (dont 80 000€ versement au BA OTI salaires, indemnités, participat° syndicats, subvention assoc., ...) + 60 000 € SMEEOM	1 586 474		1 565 836	78	Reprises provisions semi-budgétaires (créances à admettre en non valeurs)	509		2 000
	<i>art. 65888 réserve</i>	40 000		40 000	013	Atténuation de charges (remboursement sur rémunérations)	35 000		39 300
	Total 65	1 626 474		1 605 836	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 067 486		581 316
66	Charges financières (Intérêts, ICNE)	43 976		31 510		TOTAL RECETTES REELLES	5 777 358		5 327 712
67	Charges exceptionnelles (réserve)	42 000		43 850					
68	Dotations provisions semi budgétaire (provision pour créance à admettre en non valeurs)	509		2 000					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 915 705		4 792 748					
042	Amortissements	449 332		520 130					
023	Virement à la section d'investissement	412 321		14 834					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	861 653		534 964					
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 777 358	- €	5 327 712		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 777 358	- €	5 327 712

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
		BP 2019 (prévu)	RAR 2019	BP 2020			BP 2019 (prévu)	RAR 2019	BP 2020
001	déficit reporté			653 982	001	Excédent d'investissement reporté	122 312		0
1641	emprunt (remboursement capital)	223 764		133 828	024	Produits des cessions d'immobilisations (Vente Gauthier, Qualisol, Oustric, ...)	20 000	60 000	0
20	immobilisations incorporelles (PLUI 400 000 €, étude pôle petite enfance, étude pôle socio éco, ...)	60 000	93 317	506 228	1068	affectation résultat	516 510		609 829
204	subvention équipement versées (aides à l'immobilier d'entreprise, aux commerces, aux agriculteurs)	29 850	29 850	28 400	10222	FCTVA	300 000	120 000	178 000
21	immobilisations corporelles (ateliers CCLTG, MSP, tracteur, gravillonneur, outillage voirie, ...)	2 147 731	1 055 803	876 708	13	Subventions d'investiss. Reçues (Subv. MSP, hôtel entreprises, musique, voirie, atelier CCLTG, ...)	1 169 692	1 058 123	572 054
	<i>art. 21538 réserve</i>	150 000		0	16	Emprunts (gravillonneur + tracteur)	270 000		260 000
	Total 21	2 297 731	1 055 803	876 708		TOTAL RECETTES REELLES	2 398 514	1 238 123	1 619 883
23	immobilisations en cours (avances)	10 000	15 000	0	021	virement de la section de fonct	412 321		14 834
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 621 345	1 193 970	2 199 000	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	449 332		520 130
041	Opérations patrimoniales	19 540		15 000	041	Opérations patrimoniales	19 540		15 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	19 540		15 000		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	881 193		549 964
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 640 885	1 193 970	2 214 000		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 279 707	1 238 123	2 169 847
				3 407 970					3 407 970

COMM. DE COM LOMAGNE T&G
BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 327 711,79	4 746 396,00
	+	+	+
RESTES	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		581 315,79
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 327 711,79	5 327 711,79
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 560 018,42	2 169 847,13
	+	+	+
RESTES	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 193 969,63	1 238 122,94
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	653 982,02	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 407 970,07	3 407 970,07
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	8 735 681,86	8 735 681,86

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget Primitif de la CCLTG 2020

6/ Vote du Budget Primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal 2020

OFFICE DU TOURISME
BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	133 723,17	113 221,65
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		20 501,52
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	133 723,17	133 723,17

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	564,17	8 282,31
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	10 500,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		2 781,86
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 064,17	11 064,17
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	144 787,34	144 787,34

(*) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette séance budgétaire. De même, les dépenses effectives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le budget Primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal 2020

7/ Vote du Budget Primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020

S.P.A.N.C
BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTES	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	194 578,32	82 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		112 578,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	194 578,32	194 578,32
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)		31 977,82
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	130 065,82	82 188,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		15 900,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	130 065,82	130 065,82
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	324 644,14	324 644,14

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget Primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020.

Suite à la demande de Monsieur Marrou en séance, ci-dessous le bilan des opérations groupées de 2012 à 2018.

SPANC : BILAN OPERATIONS GROUPEES DE 2012 A 2018			
ANNEES	NOMBRE ASSAINISSEMENTS REHABILITES	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT DES AIDES VERSEES PAR L'AGENCE DE L'EAU
2012	40	250 282,00	140 000,00
2013	40	258 623,38	168 000,00
2014	40	306 025,51	167 950,00
2015	35	197 086,79	105 000,00
2017	24	183 929,78	95 870,74
2018	26	181 956,26	91 901,69
TOTAL	205	1 377 903,72	768 722,43

8/ Demande de subvention 2020 auprès du Conseil départemental pour le Programme de Travaux investissement Voirie et ouvrages d'art

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide de :

- **APPROUVER** à l'unanimité le programme de travaux d'investissement de voirie ci-dessus présenté et inscrit au budget primitif 2020 ;
- **SOLLICITER** la subvention départementale pour la voirie prise en charge au titre de l'exercice 2020 ;
- **SOLLICITER** la subvention départementale pour le programme ouvrages d'art prévu en 2020 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9/ Demande de subventions 2020 auprès du Conseil Départemental pour l'école de musique communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions de fonctionnement et d'investissement 2020 auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10/ Cession de l'ancienne Maison de retraite de Larrazet à l'association EMMAÜS

A la demande de l'étude notariale RIOLS, il est demandé à l'assemblée communautaire de délibérer de nouveau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** la cession à l'euro symbolique de l'ancienne maison de retraite de Larrazet au profit de l'association EMMAÜS ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout actes et documents relatifs à ce dossier.

11/ Pôle petite enfance - acquisition parcelle appartenant à la commune de Beaumont de Lomagne

L'étude notariale de Maître RIOLS, a demandé à la CCLTG de délibérer à nouveau sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle dédiée au pôle petite enfance communautaire à Beaumont de Lomagne pour :

- **AUTORISER** le Président à poursuivre les démarches juridiques, administratives et financières relatives à l'acquisition de ce terrain dédié au futur Pôle Petite enfance à Beaumont-de-Lomagne ;
- **APPROUVER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle (cf projet de division / 3508 m² environ pris de la parcelle mère AH0477) dédiée au futur Pôle petite enfance communautaire à Beaumont-de-Lomagne ;
- **AUTORISER** le Président à signer l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle (cf projet de division / 3508 m² pris de la parcelle mère AH0477) dédiée au futur Pôle petite enfance communautaire à Beaumont-de-Lomagne ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir débattu, le **Conseil communautaire demande de reporter cette délibération**. Il convient d'attendre la validation de la commune de Beaumont sur le projet de division avant que la Communauté de Communes propose cette nouvelle délibération.

12/ Plan d'Aide au Commerce Territorial (Pacte) : validation de 4 aides - C.MANET, S.OUSTRIC, C.LECUYER, S.DUCASSE

Règlement CCLTG aux commerces existants et nouveaux acté le 27/06/19

Pack reprise et création de commerces : dotation de 1200 €

Pack aides à la modernisation/développement : dotation de 1200 €

4 points de vente éligibles sont proposés lors du Conseil communautaire : **Modernisation, transfert et/ou reprise d'un commerce**

- Coiffure Manet (création/reprise par Claire MANET à Beaumont)

Dépense éligible : 5684 €HT

- Garage Citroën/Peugeot (transfert et modernisation par S.OUSTRIC à Beaumont)

Dépense éligible : 5595 €HT

- Boucherie chez Christophe (transfert et modernisation par C. LECUYER à Beaumont)

Dépense éligible : 2292 €HT

- A travers champs (création-développement activité par S.DUCASSE à Beaumont)

Dépense éligible : 2026,54 €HT

dotation totale prévisionnelle 4 dossiers : 4800 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** l'attribution d'une dotation de 1200 € par commerce à ces 4 points de vente ;

- **DONNER** un avis favorable à ces 4 dossiers et **ACCORDE** les aides précitées pour un montant total de dotation prévisionnelle de 4800 € ;

- **AUTORISER** le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

13/ Dispositif Territoires d'industrie interdépartemental Gers/Tarn et Garonne : validation du protocole

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- **APPROUVER** le protocole «territoires d'industrie Interdépartemental Gers/Tarn-et-Garonne»;

- **AUTORISER** le Président à signer le protocole «territoires d'industrie Interdépartemental Gers/Tarn-et-Garonne».

14/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain communal à la Communauté de Communes pour stocker des matériaux relatifs à l'entretien de la voirie

La Commune possède un terrain situé lieu-dit "Le Blanc", non utilisé actuellement.

La Communauté de Communes cherche un terrain afin de stocker des matériaux, notamment servant à l'entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire dont elle a la compétence.

La Commune décide de mettre à disposition de la Communauté de Communes le terrain mentionné ci avant.

Aussi, la Commune met à disposition de la Communauté de Communes une partie du terrain situé au lieu-dit "Le Blanc", cadastré section AH n° 491, pour une surface de 2675 m².

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

-
- **APPROUVER** la convention de mise à disposition d'un terrain communal à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention.

15/ Point complémentaire proposé à l'ordre du jour : avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage

L'assemblée délibérante accepte ce point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver un avenant n°1 à la convention d'archivage signée avec le CDG82. Il convient en effet de modifier :

- la durée de l'intervention, compte tenu de la nécessité d'intégrer dans le traitement 18 ml d'archives supplémentaires dont celles provenant de l'office de tourisme et de l'école de musique ;
- le montant global de la convention en conséquence de l'allongement du délai d'exécution.

La durée de la mission de 35 jours ouvrés est portée à 43 jours ouvrés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, avec le Centre de gestion du Tarn-et-Garonne, l'avenant n°1 à la convention triennale d'archivage ci-joint à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

16/ Questions diverses

Hôtel d'entreprises

La Communauté de Communes a signé un bail commercial de 9 ans (3/6/9) avec Monsieur T.DELSOL de la société «Navettes et Voyages» (transport et agence de Voyages) actant la location de l'atelier 1 (174 m²) à compter du 1/03/2020 : 500 €HT/mois (0€ charges).

L'atelier 2 (174 m²) est loué à Monsieur C.MARRE (menuiserie) : 400 €HT/mois (0€ charges).

L'atelier 3 (581 m²) reste ouvert à la location : 1000 €HT/mois.

Zone d'activité Delor à Sérignac

Parcelle WN112 : la promesse de vente signée à D. TARRIBLE (stockage PLV animations) est terminée depuis le 31/03/19 - Désengagement de D.TARRIBLE confirmé le 6/03/20

Parcelle WN113 (3652 m²) et WN112 (1742 m²) :

V.GAUTIE souhaite acquérir la totalité du macro-lot 2 soit 5394 m² : V.GAUTIE (BTP terrassement/assainissement) : signature acte prévue le 12/03/20

La totalité des terrains sont vendus sur la zone d'activité Delor à Sérignac.

Calendrier électoral

Elections municipales	1 ^{er} tour 2 ^{ème} tour	15 mars 22 mars
En cas d'élection au premier tour	Les Conseils municipaux devront se réunir pour la première fois en vue d'élire le Maire et les Adjointes entre le vendredi et le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.	entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars
En cas d'élection au second tour		entre le vendredi 27 et le dimanche 29 mars
Conseil communautaire : Election du Président	Le Conseil Communautaire se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires.	Au plus tard le vendredi 24 avril 2020
Conseils syndicaux	Le Conseil syndical se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection du président de la communauté de Communes.	Au plus tard vendredi 22 mai

Calendrier organisation gestion institutionnelle dans le cadre du renouvellement des assemblées délibérantes :

Récupérer les coordonnées postales, mail et téléphoniques des délégués communautaires désignés par les communes + Mise à jour des bases de données internes à la CCLTG	Dans les communes où l'élection a été effective dès le premier tour	Dès le lundi 23 mars : CCLTG contacte les communes concernées Et Mise à jour de nos bases de données
	Dans les communes où l'élection a été effective au second tour	Dès le lundi 30 mars : CCLTG contacte les communes concernées Et Mise à jour de nos bases de données
Convocation du Conseil Communautaire par mail + par courrier	5 jours francs au moins avant la réunion Pour que le délai soit franc, celui-ci ne commence à courir que le lendemain du jour où la convocation est adressée aux conseillers et expire le lendemain du jour où le délai de trois ou cinq jours est échu.	Mercredi 8 avril
Conseil Communautaire	Election du Président + Fixation nombre de Vice-Président + Election Vice-présidents	Mardi 14 avril
Convocation du Conseil Communautaire	Séance d'installation - fonctionnement de la CCLTG :	Mercredi 22 avril
Conseil Communautaire	commissions, désignations des délégués dans les syndicats, ...	Mardi 28 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40. Le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président – F. GARRIGUES

